

VIVEZ (R)ASSURÉS :
Décryptez facilement
votre tableau de garanties !



SANTÉ • PRÉVOYANCE • ASSURANCES • PRÉVENTION

Être client
chez M comme Mutuelle,
c'est comprendre
vos remboursements !

SUIVEZ LE GUIDE !



SOMMAIRE

#1

MIEUX COMPRENDRE LES POSTES DE SOINS



L'HOSPITALISATION
ET LA MATERNITÉ

4



LES PROTHÈSES
MÉDICALES

8



LES SOINS COURANTS
OU SOINS DE VILLE

5



LES CURES
THERMALES

9



L'OPTIQUE

6



LE BIEN-ÊTRE
ET LA PREVENTION

10



LE DENTAIRE

7



LES + INCLUS DANS
VOTRE CONTRAT

11

#2

MIEUX COMPRENDRE LES ABRÉVIATIONS
DE VOTRE TABLEAU DE GARANTIES

12

#3

METTONS EN PRATIQUE !

14

#1

MIEUX COMPRENDRE LES POSTES DE SOINS

Consultez votre tableau de garanties
pour vérifier votre couverture santé.



L'HOSPITALISATION ET LA MATERNITÉ

Ces garanties englobent :

- > Les **frais de séjour** à l'hôpital dont les éventuelles prises en charge de la chambre particulière,

- > Les **honoraires** des professionnels de santé,

- > L'**allocation** de naissance...



LES SOINS COURANTS OU SOINS DE VILLE

Ces garanties regroupent :

- > Les **consultations** chez le médecin généraliste ou le spécialiste,

- > La **pharmacie remboursée** par la Sécurité sociale,

- > Les **analyses médicales** en laboratoire...



L'OPTIQUE

Ces garanties prennent en charge
les remboursements :

- > Des **verres** et de la **monture**
en fonction de votre correction,

- > Des **lentilles de contact**,

- > De la **chirurgie de la vue**.



LE DENTAIRE

Ces garanties couvrent :

- > Les **soins** chez le dentiste,

- > Les **prothèses** et **implants dentaires**,

- > L'**orthodontie** chez l'adulte et l'enfant.



LES PROTHÈSES MÉDICALES

Ces garanties correspondent :

- > Aux **prothèses auditives**,

- > À l'entretien de l'**appareil auditif**,

- > Aux **autres prothèses remboursées**
par la Sécurité sociale (prothèses de membre inférieur ou supérieur, fauteuil roulant...).



LES CURES THERMALES

Ces garanties comprennent :

- > Les frais de **cure**,

- > Les frais d'**hébergement**,

- > Les frais de **transport**.



LE BIEN-ÊTRE ET LA PRÉVENTION

Forfait en € pour :

- > **Les médecines dites “complémentaires” :**
Ostéopathe, homéopathe, acupuncteur, psychologue,
diététicien, chiropracteur, pédicure, psychomotricien,

- > L'inscription à une **activité sportive,**

- > La **pharmacie non remboursée**
par la Sécurité sociale (vaccins spécifiques,
contraception, substituts nicotiniques... sur prescription médicale).



LES + INCLUS DANS VOTRE CONTRAT

Ces garanties prennent en charge :

- > Le **Tiers Payant** national,

- > Les **soins effectués à l'étranger,**

- > Le **service M'Assistance :**
Assistance et Protection Juridique Médicale,

- > Les **ateliers de prévention.**

#2

MIEUX COMPRENDRE LES ABRÉVIATIONS

DE VOTRE TABLEAU DE GARANTIES

BR

Pour chaque acte de santé, la Sécurité sociale définit une **Base de Remboursement (BR)** exprimée en €, consultable sur ameli.fr.

Votre tableau de garanties vous indique quel est le pourcentage de prise en charge de cette Base de Remboursement par la Sécurité sociale et par M comme Mutuelle.



La Base de Remboursement n'est pas toujours égale à la dépense réelle de santé

FR

Le remboursement est calculé en pourcentage des **Frais Réels (FR)**, c'est-à-dire sur la base de votre dépense réelle.

**% BR
+ €**

Pour certains actes, M comme Mutuelle vous rembourse un **pourcentage de la Base de Remboursement** et ajoute un **forfait annuel exprimé en €**, permettant de renforcer votre remboursement.

€

Pour d'autres actes, M comme Mutuelle vous rembourse sur la base d'un **forfait annuel exprimé en €**. Une fois que la somme des remboursements concernés a atteint le montant du forfait, il ne peut plus être utilisé avant l'année suivante.

#3

METTONS EN PRATIQUE !

La prise en charge des dépassements d'honoraires n'est pas la même selon que le médecin est adhérent ou non : à l'**Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)*** pour les médecins de secteur 2 et l'**OPTAMCO** pour les chirurgiens et obstétriciens.

Ce sont des dispositifs par lesquels les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires de manière modérée.



Consultez la liste des médecins adhérents au CAS, à L'OPTAM(CO) sur ameli.fr

CAS PRATIQUE N°1

VOTRE GARANTIE EST EXPRIMÉE EN "FRAIS RÉELS" OU "100 % FR"

M comme Mutuelle prend en charge la totalité de vos dépenses

(dans la limite éventuelle indiquée sur votre tableau de garanties).

Exemple : votre garantie "Forfait hospitalier" est de 100 % FR

VOUS DÉPENSEZ	NOUS VOUS REMBOURSONS
18 €	18 €
▼	
VOTRE RESTE À CHARGE	
0 €	

CAS PRATIQUE N°2

VOTRE GARANTIE EST EXPRIMÉE EN POURCENTAGE

Ces garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale. M comme Mutuelle complète le remboursement (dans la limite éventuelle indiquée sur votre tableau de garanties).

Pour chaque soin, la Sécurité sociale détermine une Base de Remboursement (BR).

La prise en charge de la Sécurité sociale est exprimée en pourcentage de cette Base de Remboursement. M comme Mutuelle intervient ensuite en complément de ce pourcentage.

Exemple :
votre garantie "Consultation généraliste" est de 100 %

VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS	VOTRE RESTE À CHARGE
25 €	16,50 € (70 % de la BR - 1€ de franchise)	7,50 € (30 % de la BR)	1 € de franchise

La Base de Remboursement Sécurité sociale de ce type de soin est de 25 €.

Exemple :
votre garantie "Consultation spécialiste" est de 150 %

VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS	VOTRE RESTE À CHARGE
50 €	20 € (70 % de la BR - 1€ de franchise)	24 € (80 % de la BR)	6 € (dont 1 € de franchise)

La Base de Remboursement Sécurité sociale de ce type de soin est de 30 €.

Exemple :
votre garantie "Consultation spécialiste" est de 150 %

VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS	VOTRE RESTE À CHARGE
50 €	15,10 € (70 % de la BR - 1€ de franchise)	18,40 € (80 % de la BR)	16,50 € (dont 1 € de franchise)

La Base de Remboursement Sécurité sociale de ce type de soin est de 23 €.

CAS PRATIQUE N°3

VOTRE GARANTIE EST UN FORFAIT EXPRIMÉ EN EUROS

M comme Mutuelle rembourse cette somme sur l'année civile, en une ou plusieurs fois, selon vos dépenses, et ce pour chacun des bénéficiaires du contrat.

Exemple : votre garantie "Bien-être et prévention" est de 100 €

VOUS DÉPENSEZ	NOUS VOUS REMBOURSONS
Une 1 ^{ère} fois : 50 €	50 €
Une 2 ^e fois : 50 €	50 €

> Il vous reste 50 € de dépenses pour l'année civile en cours.

> Votre forfait est épuisé jusqu'au 31/12.
Vos prochaines dépenses sur le poste "Bien-être et prévention" seront à votre charge.

CAS PRATIQUE N°4

VOTRE GARANTIE EST EXPRIMÉE EN POURCENTAGE + UN FORFAIT EN EUROS

Votre remboursement se compose de deux éléments : un pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale + votre forfait en euros.

Exemple : Votre garantie "Orthodontie remboursée" est de 125 % BR + 200 €

VOUS DÉPENSEZ	LA SÉCURITÉ SOCIALE VOUS REMBOURSE	NOUS VOUS REMBOURSONS
400 €	193,50 €	206,50 €

Le remboursement de la Sécurité sociale sur ce type de soin est de 193,50 €.

∨
VOTRE RESTE À CHARGE

0 €

Dans la limite des frais engagés.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR NOS OFFRES ?

Bénéficiez des conseils de nos experts
qui simplifieront vos démarches.



Nous écrire :

M comme Mutuelle
CS 90039
59046 Lille Cedex
contact@mcommemutuelle.com



Nous joindre par téléphone :

03 21 23 83 00
(prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h

Retrouvez les adresses
de nos 21 agences sur :



mcommemutuelle.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



**COMME
MUTUELLE**



mcommemutuelle.com